

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2021**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14 - 15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
107, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec)
G0C 1K0

T 418 689-2683

Aux administrateurs de
Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

1

Chandler
Le 17 juin 2021

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions		
Ministère de la Justice	787 444	646 090
Ministère de la Justice - Programme à l'intention des témoins mineurs	48 100	
Contributions pénales	2 475	1 150
Dons	1 200	320
Intérêts	211	3 330
	<u>839 430</u>	<u>650 890</u>
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe A)	651 546	583 932
Frais d'administration (annexe B)	35 664	48 114
Frais de bureau (annexe C)	24 411	25 948
Frais de logement (annexe D)	50 036	41 315
Frais d'activités (annexe E)	1 234	3 794
Autres frais (annexe F)	2 979	2 293
	<u>765 870</u>	<u>705 396</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>73 560</u>	<u>(54 506)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

				2021	2020
	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	33 118	11 926	65 813	110 857	165 363
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges		(2 161)	75 721	73 560	(54 506)
Affectation d'origine interne	3 012	2 027	(5 039)		
Solde à la fin	<u>36 130</u>	<u>11 792</u>	<u>136 495</u>	<u>184 417</u>	<u>110 857</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les
Îles-de-la-Madeleine**
Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	73 560	(54 506)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 161	1 531
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>(3 801)</u>	<u>3 139</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>71 920</u>	<u>(49 836)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'encaisse assujettie à des restrictions	(3 012)	(3 016)
Immobilisations corporelles	<u>(2 027)</u>	<u>(4 969)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(5 039)</u>	<u>(7 985)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	66 881	(57 821)
Encaisse au début	<u>61 778</u>	<u>119 599</u>
Encaisse à la fin	<u><u>128 659</u></u>	<u><u>61 778</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	128 659	61 778
Autres créances (note 6)	<u>8 073</u>	<u>4 141</u>
	136 732	65 919
Long terme		
Encaisse assujettie à des restrictions (note 4)	36 130	33 118
Immobilisations corporelles (note 7)	<u>11 792</u>	<u>11 926</u>
	<u>184 654</u>	<u>110 963</u>
PASSIF		
Court terme		
Charges sociales à payer	237	106
ACTIF NET		
Affecté	36 130	33 118
Investi en immobilisations	11 792	11 926
Non affecté	<u>136 495</u>	<u>65 813</u>
	<u>184 417</u>	<u>110 857</u>
	<u>184 654</u>	<u>110 963</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de la société. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés lors de l'encaissement.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. La trésorerie que les affectations empêchent d'utiliser pour les besoins des affaires courantes de l'organisme n'est pas incluse dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	<u>Taux</u>
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %
Logiciels	30 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - AFFECTATIONS GREVANT L'ACTIF NET

Au 31 mars 2021, un montant de 3 012 \$ a été transféré de l'actif net non affecté à l'actif net affecté concernant le fonds pour les projets spéciaux. Au 31 mars 2021, l'actif net affecté totalise 36 130 \$ et est affecté au fonds pour les projets spéciaux. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Autres créances	(3 932)	3 033
Charges sociales à payer	131	106
	<u>(3 801)</u>	<u>3 139</u>

6 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	7 247	3 951
Autres	826	190
	<u>8 073</u>	<u>4 141</u>

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	38 209	30 463	7 746
Matériel informatique	30 741	27 312	3 429
Logiciels	2 447	1 830	617
	<u>71 397</u>	<u>59 605</u>	<u>11 792</u>
			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	38 209	29 602	8 607
Matériel informatique	28 714	26 276	2 438
Logiciels	2 447	1 566	881
	<u>69 370</u>	<u>57 444</u>	<u>11 926</u>

8 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 65 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 5 % (7,45 %) et est renégociable annuellement.

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

10 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en 2022, à verser une somme de 22 943 \$ pour un loyer.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élève à 22 943 \$ pour 2022.

Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	ANNEXE A	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES		
Salaires	567 195	505 197
Charges sociales	84 351	78 735
	<u>651 546</u>	<u>583 932</u>
	ANNEXE B	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Documentation et abonnement	471	536
Associations et cotisations	2 376	1 511
Représentation		125
Assurances	4 628	4 681
Honoraires professionnels	3 493	3 332
Déplacements	21 103	34 245
Formation	3 593	3 684
	<u>35 664</u>	<u>48 114</u>
	ANNEXE C	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
FRAIS DE BUREAU		
Impression	1 533	1 307
Location	880	948
Papeterie et fournitures de bureau	5 214	7 668
Entretien et réparations informatiques	759	2 521
Publicité et promotion	1 546	1 550
Télécommunications	9 590	9 297
Infovac-plus	1 883	2 657
COVID-19	3 006	
	<u>24 411</u>	<u>25 948</u>
	ANNEXE D	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
FRAIS DE LOGEMENT		
Entretien et réparations	9 503	5 933
Loyer et frais afférents	40 533	35 382
	<u>50 036</u>	<u>41 315</u>

**Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels de la Gaspésie et les
Îles-de-la-Madeleine**
Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	ANNEXE E	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ACTIVITÉS</i>		
Bénévoles	125	376
Conseil d'administration	735	2 937
Reconnaissance	374	481
	<u>1 234</u>	<u>3 794</u>

	ANNEXE F	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>AUTRES FRAIS</i>		
Frais bancaires	818	762
Amortissement des immobilisations corporelles	2 161	1 531
	<u>2 979</u>	<u>2 293</u>